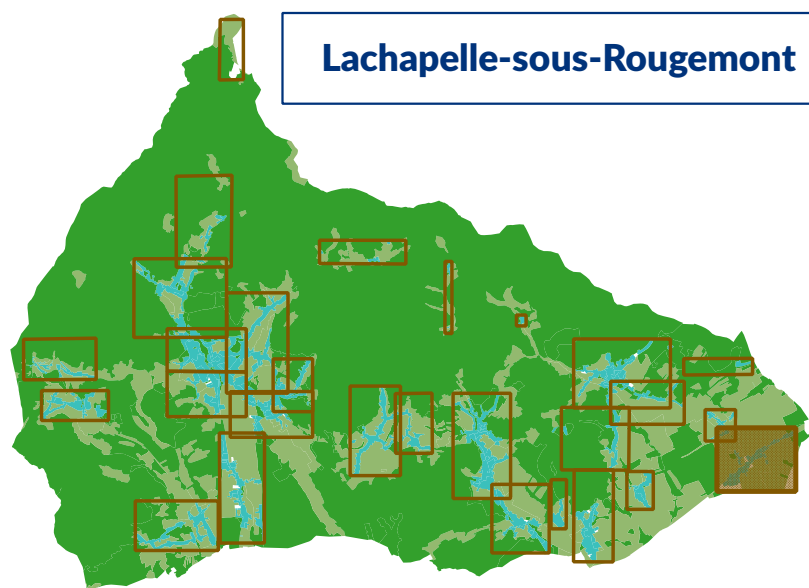




Zones urbaines

UGA	Secteur mixte de cœur de ville
UVA	Secteur mixte de cœur de ville / village
UGB	Secteur mixte de faubourg et de village-rue
UGC	Secteur résidentiel composé
UGD	Secteur résidentiel mixte
UDI	Secteur résidentiel pavillonnaire
UEF	Secteur à vocation d'activités (Uea à UEH)
UF	Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
UGA	Secteur d'équipements
UGC	Secteur des casernes à Gironnagny
UGI	Secteur de loisirs
UGJ	Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
UHI	Secteur mixte en transition

1AU	Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
2AUe	Secteur à vocation d'activités (long terme)
2AUi	Secteur à vocation touristique (long terme)
2AUI	Secteur à vocation touristique (court terme)

- A Espace agricole
- Ae Espace agricole d'intérêt écologique

N	Espace naturel et forestier
Nca	Secteur de carrière
Ne	Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
Ngolf	Secteur dédié au golf
NL	Secteur à vocation de loisirs
Np	Secteur dédié à l'accueil d'énergies

Prescriptions

- Espace bois classé (R151-31 1)**
R151 30
-  **Secteur avec intervention de constructibilité pour des raisons d'environnement, de risques, d'antennité (R151-31 2)**
R151 31
- Antennes d'éclairage et d'écoute
 - Autres secteurs inconstructibles
 - Zones humides
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'antennité (R151-34 2)**
R151 34
- Interdit logement
 - Zones humides
-  **Emploi réservé (R151-34 4, R151-38 1, R151-43 1, R151-43 2, R151-48 2, R151-50 1)**
R151 40
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-43 3)
- [Émblématique, Industriel, Remarquable]
 - [Militaire, Ouvrier]
 - [Anciennes fermes]
 - [Maison de ville]

-  Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
327-022
-  Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 5°)
327-045

- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R151-43 8°)
- (25-03)
-  Haie
-  Ripisylve
-  Verger
-  Boisement
-  Verger

-  Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
[1.6-02]

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
(16-00)

- — — Diversité commerciale à préserver (R151-37.4°)
-
- (72,03)

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48 1°)

- Marga de recul (R151-39)

-
- Secteur d'OAP
-
- (18-00)

-
- Étang de faible importance (R.122-2)

Informations

- Périmètre de protection autour des étangs (L.122-12)
[22-00]

Cadastre

- Commune
Parcelle
Bâtiment
Bâti dur
Bâti léger
Divers
Cimetière
Piscine
Hydrographie
Plan d'eau (DDT, 2021)
Cours d'eau

